

LES SUBVENTIONS AUX INSTRUMENTS  
ARATOIRES

Question n° 1274—**M. Latulippe:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de verser des subventions pour les instruments aratoires afin d'aider les cultivateurs à mécaniser leurs fermes?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Les cultivateurs peuvent maintenant obtenir à cette fin des prêts à des taux avantageux, et dans le Québec, à des taux qui sont subventionnés par le gouvernement provincial.

[Français]

PROJETS DU CENTENAIRE DANS LE COMTÉ  
DE GATINEAU, P.Q.

Question n° 1281—**M. Isabelle:**

1. Est-ce que des projets du Centenaire ont été présentés par des municipalités de la circonscription électorale de Gatineau et, dans le cas de l'affirmative, a) quels étaient ces projets, b) combien ont été approuvés, c) où se trouvent-ils, d) quel est le montant estimatif en cause pour chacun?

2. La caravane du Centenaire visitera-t-elle le comté de Gatineau sur rails, ou le fera-t-elle par camions-remorques?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):**

1. Le projet suivant pour marquer le Centenaire de la Confédération canadienne a été présenté à la Commission du Centenaire par une municipalité de la circonscription électorale de Gatineau: a) projet: centre de culture; b) un projet a été présenté et il a été accepté; c) endroit: Maniwaki; d) montant estimatif: \$100,000.

2. La caravane motorisée de la Confédération visitera Wakefield le 15 octobre et Maniwaki les 17 et 18 octobre 1967.

[Traduction]

LES INSTITUTEURS DE LA DIRECTION  
DES AFFAIRES INDIENNES

Question n° 1293—**M. Orlikow:**

1. Combien de professeurs sont au service de la Direction des Affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales?

2. Quel est le niveau d'instruction minimum exigé dans le cas des professeurs qui sont engagés par la direction des Affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales?

3. Parmi les professeurs qui sont au service de la direction des Affaires indiennes, combien ont

un niveau d'instruction supérieur au niveau minimum requis et a) combien possèdent un baccalauréat ès Arts, b) combien possèdent un baccalauréat ès Sciences, c) combien possèdent un baccalauréat en pédagogie?

4. Quelle est l'échelle de traitement des professeurs à l'emploi de la direction des Affaires indiennes, traitement minimum, traitement maximum, augmentations annuelles, etc.?

5. Au nombre des professeurs qui sont au service de la Direction des affaires indiennes du ministère des Affaires indiennes et des Ressources naturelles, combien comptent plus de deux ans de service; plus de quatre ans; plus de six ans; plus de huit ans; plus de dix ans?

6. La Direction des Affaires indiennes songe-t-elle à payer une prime ou une indemnité semblable à la prime de \$1,000 que le ministère ontarien de l'Éducation accorde actuellement aux professeurs qui enseignent dans les écoles des régions isolées du nord de la province?

**L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** 1. Pour l'année scolaire 1965-1966, 1,489 instituteurs sont en service.

2. Le niveau d'instruction minimum exigé est l'immatriculation supérieure et une année d'école normale. Toutefois, le manque d'instituteurs dûment qualifiés dont souffre le pays force la Direction à embaucher un certain nombre de candidats ne possédant pas toutes les qualités requises.

3. Cinq cent soixante-quatorze instituteurs ont un niveau d'instruction supérieur au niveau minimum exigé (immatriculation supérieure et une année d'école normale). En tout, 266 professeurs possèdent un ou plusieurs grades universitaires au niveau du baccalauréat, de la maîtrise ou du doctorat. De ce nombre, a) 115 possèdent un baccalauréat ès Arts, b) 23 possèdent un baccalauréat ès Sciences, c) 93 possèdent un baccalauréat en pédagogie et les 35 autres possèdent un grade universitaire dans d'autres domaines ou un grade postuniversitaire ès Arts, ès Sciences, en pédagogie, en musique ou en philosophie.

4. L'échelle de traitements actuellement en vigueur figure sommairement ci-après, y compris le traitement minimum et maximum ainsi que le nombre et le montant des augmentations annuelles, selon le niveau d'instruction des membres du personnel enseignant.

Catégorie	Niveau d'instruction	Traitement minimum	Traitement maximum	Nombre d'augmentations annuelles
Aide-instituteur ou instituteur non diplômé	Aucune formation pédagogique	\$2700	\$3900	6

[L'hon. M. Sauvé.]